

Réunion du 7 septembre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Michèle ESCHLIMANN

**N° CP/2015/388 - Subventions aux associations oeuvrant dans le domaine du handicap - 4313**  
**Attribution d'une subvention aux services d'aide à domicile pour la mise en œuvre du dispositif de télégestion/ télétransmission dans le cadre des prestations autonomie PA et PH**

La commission permanente du Conseil Départemental , statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur des 7 services d'aide à domicile intégrant, dès 2015, le dispositif de télégestion et de télétransmission dans le cadre du financement de l'APA, de la PCH et de l'aide-ménagère, selon le tableau annexé à la présente délibération, et pour un montant global de 15 336,48 € HT,

- la subvention sera versée par le Département à chaque service d'aide à domicile sur présentation des factures acquittées.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150907-lmc195266-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 15/09/15